



JUDO CLUB GONDREVILLE

56, Rue de Château des Princes

54840 GONDREVILLE

www.judoclubgondreville.fr

à Gondreville, le 04 septembre 2022

Objet: Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Cher Judoka, Parents de Judoka,

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre association se tiendra le **vendredi 23 septembre 2022 à 20h00, salle des associations** (rdc de la mairie), 56 rue du Château des Princes à Gondreville.

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Rapport moral et d'activités ;
- Rapport financier ;
- Election des membres du comité et du bureau ;
- Vote des nouveaux statuts ;
- Questions diverses ;

Je vous rappelle que, conformément à l'article 7 des statuts de notre association, un quorum de 25% doit être atteint pour rendre les délibérations valables. Toutes les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés à ceci d'un pouvoir par personne. Ont le droit de vote seuls les membres à jour dans leur cotisation, âgés de 16 ans ou plus, et les représentants des membres âgés de moins de 16 ans. Le vote par procuration est autorisé. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration.

Nous profiterons de cette assemblée générale pour échanger sur la vie du club, présenter nos projets et recueillir vos avis sur nos actions présentes et futures.

Concernant les questions diverses, je vous rappelle que ces dernières doivent être adressées au siège du comité (contact@judoclubgondreville.fr) avant le 16 septembre 2022.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, chers membres, l'expression de ma considération distinguée.

LAGRANGE Michaël
Secrétaire général